

DEC210787DR02

Décision portant nomination de Mme Myriam Georges aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181905DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle ;

Vu la décision n° DEC210235INEE du 04/02/2021 nommant Mme Claire Gachon en qualité de directrice ;

Vu l'avis de l'assemblée générale ordinaire de l'UMS2700 en date du 25/01/2021 ;

Considérant que Mme Myriam Georges a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Bretagne et Pays de la Loire du CNRS du 16/03/2015 au 18/03/2015 et du 01/04/2015 au 03/04/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Myriam Georges, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle, à compter du 01/01/2021.

Mme Myriam Georges exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Myriam Georges est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/02/2021

La directrice de l'unité
Claire GachonVisa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno DavidVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop